



CSA-SD du 05 février 2026
Compte-rendu CGT Éduc'Action

Présent·es :

- M. le DASEN (M. Le Mercier)
- M. le DAASEN (M. Loyson)
- M. le secrétaire général (M. Rodot)
- Division de l'Organisation Scolaire (Mmes Rossetti et Marpinaud)
- Représentant·es des personnels : 7 FSU, 1 CGT, 1 SNALC, 1 UNSA

Lecture des déclarations liminaires : FSU ; CGT ; SNALC. Télécharger la déclaration liminaire de la CGT

Réponse du DASEN à certains points abordés dans les déclarations : Beaucoup de tristesse et de sidération, brutalisation de la société. FSU regrette qu'après tant d'années, il n'y ait pas de dispositif automatique de prise en charge dans ces situations.

CGT : Souhaite avoir une réponse concernant les demandes de retraits sur salaire au LP des Palmiers et interroge directement le DASEN : trouvez-vous normal que ce soit le seul établissement où des sanctions ont été demandées ? (en raison d'un droit de retrait activé pour cause de froid extrême dans les salles de classe) **DASEN :** Je ne suis pas le chef d'établissement, ce n'est pas moi qui décide. Dans les autres établissements, ce sont d'autres dispositifs qui ont été actionnés, pas le droit de retrait. **CGT :** C'est donc pire encore, il s'agissait de débrayage dans les autres établissements, donc d'une grève ! **FSU :** Cette histoire est un épiphénomène dans un établissement où les relations entre le proviseur et les équipes sont très dégradées. Le proviseur se cache derrière votre décision, il dit à ses équipes que c'est vous qui avez décidé. **DASEN :** J'en prends bonne note.

PV de la dernière instance : unanimité (10)

Prévision d'effectifs second degré Le DASEN repasse en revue les progressions d'effectifs.

Collèges : Deux nouvelles ULIS : Maurois et Roquebillière. Maintien des 7 UPE2A provisoires.

889,5 h pour la stratégie de réussite (dispositif remplaçant les groupes de niveaux). Il reste 112 h d'autonomie départementale.

L'ouverture de l'ULIS à Fabre est prévue et devrait être actée au prochain CSA-SD.

Pas de baisse de moyens : plus d'autonomie dans l'organisation de la part des établissements. Il a été dit aux chef·fes d'établissement que les modalités choisies pour le dispositif « stratégie de la réussite » devront être présentées en conseil pédagogique et en CA.

CGT : L'organisation pédagogique ainsi que la répartition des élèves en groupes et en classes est de la compétence du CA et non pas du ou de la chef·fe d'établissement, il faudrait donc que le dispositif soit décidé collectivement et voté en CA. Des chef·fes d'établissement vont se réfugier derrière le courrier qui leur a été adressé leur demandant de le présenter pour ne pas le faire voter.
DASEN : Le courrier dit « a minima » le présenter, il faut respecter les textes nationaux.

Nouvelles CHAM seront provisionnées après le CDEN.

Les cadets de la défense ne sont pas financés de la même façon selon que le partenariat est avec les pompiers ou avec l'armée/gendarmerie ; les représentant·es syndicaux·les dénoncent ceci.

10 collèges du département sont concernés par le dispositif « 800 collèges » décidé au niveau national ; des moyens sont mis de côté (6,83 ETP) pour les doter s'ils en font la demande dans le

cadre de projets. **Collèges concernés :** Les Vallergues, La Bourgade, Maurois, Daudet, Risso, Rostand, Romain Rolland, Nucera et Jaubert.

Les RECT entrent dans une période d'évaluation pour la rentrée 2027.